



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 mai 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 mai 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 15), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 24), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 22), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 11), M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 13), M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Gueric CHALNOT, Mme Solange JOLY, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 23 incluse), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Gérard VAN HELLE (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD, M. Michel LOYAT à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE, M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT.

OBJET : 17 - Centre Technique - Restructuration de l'atelier de maintenance automobile - Signature de la convention de répartition financière

Centre Technique

Restructuration de l'atelier de maintenance automobile

Signature de la convention de répartition financière

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

1 - Contexte et enjeux

Par délibération du 9 mars 2017, la Ville de Besançon a décidé la rénovation de son atelier de maintenance automobile, selon les caractéristiques principales suivantes :

- Les travaux seront réalisés en une tranche,
- 3 700 m² de surface de bâtiment,
- 6 mois d'étude et 18 mois de travaux pour une livraison au 1^{er} trimestre 2019,
- Une Maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon.

La réalisation de ce projet d'envergure consiste tout d'abord à améliorer les conditions de travail, tout en trouvant un équilibre sur l'organisation et le fonctionnement. Il s'agit d'une solution acceptable qui prend en compte les besoins indispensables et semble réaliste économiquement. La mise aux normes du bâtiment (incendie, ventilation, sols, amiante...) et la rénovation de l'outil de travail aux techniques actuelles ont guidé la réflexion.

Ainsi, la rénovation de l'atelier de maintenance a pour objet le maintien d'un outil de travail nécessaire à une régie efficiente. Les missions de l'atelier sont confortées et perdureront dans la qualité et l'efficacité, pour continuer à accompagner les nombreux projets connexes intéressant d'autres compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de la Ville de Besançon.

2 - Financement de l'opération

Le projet, d'un montant estimé à 5 M€ TDC (TVA portée par la Ville, 800 000 €), est financé conjointement par les collectivités, les entités utilisatrices et une déclinaison sur les budgets annexes utilisateurs des services de la direction du Parc Automobile.

Dans le cadre d'une collaboration étroite dans le pilotage du projet et de ses implications connexes, la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon et le Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets, il convient de signer une convention ayant pour objet de fixer les différents engagements financiers des parties.

Cette convention (ci-jointe) détermine les modalités et le calendrier des versements des participations financières entre les différentes parties, dans le respect des équilibres budgétaires à moyen et long terme des trois collectivités et du syndicat et conformément au budget global de l'opération.

Afin de tenir compte des évolutions de périmètre susceptibles d'intervenir (variation du nombre de véhicules et engins entretenus...), la convention de financement intègre une clause de révision tarifaire en fonction de la situation réelle de l'activité de l'atelier.

Ainsi, les participations financières se décomposent ainsi :

| | Situation au 01-01-2017 | | Prévision 2019 | |
|------------------------------|-------------------------|----------|----------------|----------|
| | | | | |
| Budget principal Ville | 61,91 % | 2 580 K€ | 31,47 % | 1 312 K€ |
| Budget principal CAGB | 5,67 % | 236 K€ | 36,11 % | 1 504 K€ |
| Budget CCAS | 2,44 % | 102 K€ | 2,44 % | 102 K€ |
| Budget SYBERT | 0,25 % | 10 K€ | 0,25 % | 10 K€ |
| Budget annexe Eau | 2,2 % | 93 K€ | 8,29 % | 93 K€ |
| Budget annexe Assainissement | 6,09 % | 252 K€ | 6,09 % | 252 K€ |
| Budget annexe Déchets | 21,44 % | 893 K€ | 21,44 % | 893 K€ |

L'ensemble de ces participations sont proportionnelles au coût d'objectif de l'opération Toutes Dépenses Confondues (5 M€ TTC) et sont plafonnées conformément au tableau récapitulatif (situation au 1^{er} janvier 2017).

La Ville de Besançon assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation de l'atelier de maintenance automobile.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le projet de convention de répartition financière avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon et le Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FOUSSERET, Mme DARD (2) et Mme THIEBAUT n'ont pas pris part au vote.

Préfecture du Doubs

Reçu le 23 MAI 2017



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0